



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire**

Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2012-2013

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2012-2013

Note du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions du statut de l'Institut (voir résolution 39/148 H, annexe, art. VIII, par. 3) et aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut, l'Assemblée est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 577 800 dollars, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013. Le montant correspondant est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal en question [A/66/6 (Sect. 4)].

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 octobre 2011).

** A/66/150.



1. À sa cinquante-sixième session, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a approuvé, pour qu'il soit soumis à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut sur les activités de cet organe durant la période d'août 2010 à juillet 2011, ainsi que le projet de programme de travail et les prévisions budgétaires pour 2011 et 2012 (voir A/66/123). La présente note est soumise à l'Assemblée dans le cadre de son examen de la demande de subvention à octroyer à l'UNIDIR pour 2012-2013, qui serait imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la date d'établissement des deux rapports, les renseignements financiers contenus dans les annexes de la présente note sont analogues à ceux qui figurent dans les annexes au rapport de la Directrice de l'Institut. Des renseignements actualisés seront communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lorsqu'il examinera ces deux rapports.

2. Dans le rapport susmentionné de la Directrice de l'Institut, le Conseil d'administration a recommandé le maintien de la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU compte tenu de son importance pour l'indépendance de l'Institut.

3. Un montant de 577 800 dollars, représentant la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'UNIDIR pour 2012-2013, est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal correspondant [A/66/6 (Sect. 4)]. Il sera ultérieurement actualisé conformément aux procédures établies.

4. À la section IV de sa résolution 44/201 B de l'Assemblée générale, intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », le Secrétaire général a été prié de rendre compte à l'Assemblée tous les ans de la situation de l'Institut. En l'occurrence, la situation financière actualisée de l'Institut, exposée de façon détaillée dans les annexes I à III à la présente note, peut se résumer comme suit :

a) Au début de 2011, les fonds disponibles se montaient à 1 634 000 dollars, dont un montant de 322 700 dollars à titre de réserve de trésorerie opérationnelle;

b) Pour 2011, les recettes totales sont estimées à 3 115 600 dollars et se décomposent comme suit : contributions volontaires des gouvernements et dons publics (2 747 000 dollars), intérêts créditeurs (30 000 dollars), contributions interorganisations (26 300 dollars) et subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU (312 300 dollars). Sur le montant total des contributions volontaires des gouvernements et dons publics, quelque 83 % seraient employés au financement de projets spéciaux et les 17 % restants à d'autres fins, y compris les dépenses d'administration;

c) Pour 2011, le montant estimatif total des dépenses est estimé à 3 423 000 dollars, dont 148 100 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2012 s'élève à 2 613 700 dollars, dont 110 700 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes;

d) Les fonds disponibles au début de 2012 sont estimés à 1 229 300 dollars, dont un montant de 330 600 dollars pour constituer une réserve opérationnelle.

5. On rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/248, a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

6. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 577 800 dollars (avant actualisation des coûts), à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013, le montant correspondant ayant été inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

Annexe I

Prévisions de recettes et de dépenses pour 2011 et 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>2011 (estimation)</i>	<i>2012 (estimation)</i>
A. Fonds disponibles au début de l'année	1 634,0 ^a	1 229,3 ^b
B. Recettes :		
Contributions volontaires et dons publics	2 747,0 ^c	1 355,9 ^d
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	312,3	288,9 ^e
Contributions d'autres organismes	26,3 ^c	27,5 ^d
Intérêts créditeurs	30,0	10,0
Total des recettes	3 115,6	1 682,3
C. Montant total des fonds disponibles	4 749,6	2 911,6
D. Remboursement à un donateur	97,3 ^f	
E. Dépenses	3 423,0	2 613,7
F. Solde en fin d'année	1 229,3	297,9

^a Dont 322 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2010.

^b Dont 330 600 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2011.

^c Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2011 provenant de sources volontaires.

^d Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2012 provenant de sources volontaires. Les prévisions concernant les contributions pour 2012 sont prudentes. On sait par expérience qu'elles seront bien plus élevées, mais il n'est évidemment pas possible de le garantir à ce stade.

^e Doit faire l'objet d'un ajustement technique avant l'approbation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

^f Remboursement à la Commission européenne au titre du projet intitulé « Soutien d'activités de l'UE visant à promouvoir auprès des pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes ».

Annexe II

Montant estimatif des ressources nécessaires pour 2011 et 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>2011^a (estimation) (1)</i>	<i>2012^a (estimation) (2)</i>	<i>Augmentation/ (réduction) (2 - 1)</i>
A. Dépenses directes d'administration			
Traitement et dépenses communes de personnel	823,6	823,6	–
Personnel temporaire autre que pour les réunions	–	–	–
Personnel temporaire pour les réunions	22,7	20,5	(2,2)
Honoraires et frais de voyage des consultants	101,6	112,2	10,6
Groupes spéciaux d'experts	521,0	166,0	(355,0)
Contrat de prestations de services individuels	1 317,4	1 180,5	(136,9)
Frais de voyage du personnel en mission	126,2	62,5	(63,7)
Travaux contractuels d'imprimerie	3,1	1,7	(1,4)
Formation	4,0	4,0	–
Services contractuels	295,2	80,3	(214,9)
Représentation	17,4	12,7	(4,7)
Locaux : location et entretien	9,9	6,2	(3,7)
Dépenses de fonctionnement	7,4	7,4	–
Communication	17,1	17,1	–
Fournitures et accessoires et mobilier et matériel	8,3	8,3	–
Total A	3 274,9	2 503,0	(771,9)
B. Dépenses d'appui aux programmes (5 % du total A, moins la subvention de l'ONU)	148,1	110,7	(37,4)
Montant total des dépenses (A + B)	3 423,0	2 613,7	(809,3)
C. Réserve d'exploitation (15 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions autres que celles de l'Union européenne, moins la subvention de l'ONU, et 5 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions de l'Union européenne)	330,6	291,8	(38,8)
Total général A + B + C	3 753,6	2 905,5	(848,1)

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles seront confirmées.

Annexe III

Recettes provenant des contributions volontaires, 2011 et 2012

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2011^a</i>	<i>2012^a</i>
A. Contributions des gouvernements		
Allemagne	173 620	–
Australie	130 000	252 000
Autriche	10 000	–
Canada	9 969	10 000
Chine	19 985	20 000
États-Unis d'Amérique	20 000	20 000
Fédération de Russie	100 000	100 000
Finlande	52 562	50 000
France	320 000	160 000
Hongrie	19 711	20 000
Inde	10 000	10 000
Iraq	5 000	5 000
Irlande	13 089	15 000
Israël	10 000	10 000
Luxemburg	10 000	10 000
Mexique	3 000	3 000
Norvège	560 000	300 000
Nouvelle-Zélande	10 000	–
Pakistan	5 000	5 000
République de Corée	30 000	30 000
Suisse	119 176	70 000
Turquie	3 000	3 000
Total A	1 634 112	1 093 000
B. Dons publics		
Commission européenne	961 118	183 381
Fondation pour la recherche stratégique	742	–
Fondation Marie Curie	40 286	–
Foundation for International Relations and Development Studies	16 269	–
Northeastern University	3 500	3 500
Secure World Foundation	30 000	30 000
Simons Foundation	20 000	45 000

<i>Contributions volontaires</i>	2011 ^a	2012 ^a
Université pour la paix	1 000	1 000
Divers	40 000	–
Total B	1 112 915	262 881
Total des contributions volontaires (A + B)	2 747 027	1 355 881
C. Contributions interorganisations		
Bureau des affaires de désarmement	26 250	27 500
Total C	26 250	27 500
Total général (A + B + C)	2 773 277	1 383 381

^a Ces chiffres seront revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles auront été confirmées.